

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du jeudi 7 avril 2016**

*Délibération 2016.CA.02*  
*Désignation des personnalités qualifiées issues des organismes de recherche partenaires et des établissements publics de santé*

Vu le code de l'éducation notamment les articles L.711-1 et L.711-2, L.718-2 à L.718-5 et L.718-7 à L.718-15, D.719-41 à D.719-47 et D.719-47-1 à D.719-47-5 ;

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements "Université Bourgogne Franche-Comté" (UBFC) et approbation de ses statuts et notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2014-336 du 13 mars 2014 modifiant les dispositions du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur transitoire de la COMUE "Université Bourgogne Franche-Comté" adopté par le conseil d'administration provisoire du 8 septembre 2015 et notamment son article 8 ;

Vu la proclamation le 25 mars des résultats des élections des 22 et 23 mars 2016 des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration d'Université Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que le conseil d'administration comprend des personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les représentants des membres d'UBFC ;

Considérant que deux personnalités sont choisies parmi les personnels des organismes de recherche partenaires ;

Considérant que deux personnalités sont choisies parmi les personnels des établissements publics de santé, l'un de Bourgogne et l'autre de Franche-Comté ;

Les représentants des établissements membres d'UBFC désignent d'un commun accord :

- parmi les personnels des organismes de recherche partenaires :
  - Madame Françoise SIMON-PLAS, directrice de l'INRA Dijon
  - Madame Muriel SINANIDÈS, déléguée régionale de la délégation Centre Est du CNRS
- parmi les personnels des établissements publics de santé :
  - de Bourgogne : Elisabeth BEAU, directrice générale CHU Dijon
  - de Franche-Comté : Chantal CARROGER, directrice générale CHRU Besançon

Les membres élus du conseil d'administration sont informés de la désignation de ces quatre personnalités qualifiées.

Besançon, le 7 avril 2016

La Présidente provisoire UBFC

  
Annie VINTER



Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »